

qui touche le matériel de transport urbain, ainsi que les services informatiques et l'informatique. Nous avons convenu de nous retrouver en mai pour recevoir les rapports de nos fonctionnaires sur le travail réalisé concernant la liste de secteurs prioritaires. À ce moment, nous nous pencherons sur l'utilité d'étudier de nouveaux secteurs.

Je voudrais maintenant vous parler des préoccupations qu'ont soulevées les critiques de cette initiative sectorielle.

Certains suggèrent qu'elle entraînera une perte de souveraineté. Si l'on définit la perte de souveraineté comme la perte de sa marge de manoeuvre dans les questions de politique commerciale, alors il est évident que les arrangements sectoriels auraient un tel effet. Tout comme d'ailleurs le GATT, le Pacte de l'automobile et d'autres instruments commerciaux dans lesquels nous nous engageons à éliminer les obstacles commerciaux canadiens en échange de concessions offertes par l'autre partie.

Mais il se peut que, dans ce contexte, la définition de la souveraineté soit davantage liée à l'identité nationale et à un sentiment voulant que des arrangements avec les États-Unis supposant un resserrement des liens économiques constituent d'une certaine façon une dilution du caractère national. Le problème est évidemment d'ordre psychologique plutôt que d'ordre juridique ou économique. Il me serait difficile aujourd'hui de changer cette façon de voir le problème. Ce me semble une attitude rétrograde qui refuse de prendre en compte les énormes progrès réalisés par notre pays dans les dix dernières années dans le développement